

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2023-091
Code matière : 9.1

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2023-091 du 10 novembre 2023

Objet :

Autorisation d'ouverture exceptionnelle du magasin « Intermarché » à Vabres-l'Abbaye

Le maire de la commune de Vabres l'Abbaye :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2212.1, L-2212.2, L-2212.4 et L-2214-4 et suivants ;
- Vu le Code du Travail, notamment ses articles L3132-2, L3132-3, L3132-26, L3132-27 et L3132-27-1 ;
- Vu la demande présentée par le magasin « Intermarché » de Vabres l'Abbaye, en date du 29 septembre 2022 ;
- Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 19 octobre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Le magasin « Intermarché » de Vabres l'Abbaye est autorisé à ouvrir exceptionnellement le dimanche 24 décembre 2023 et le dimanche 31 décembre 2023 de 8h30 à 14h00.

Article 2 : Le gérant s'engage à respecter l'article L221-19 du Code du Travail relatif au repos compensateur et de la majoration de salaire pour le jour de travail exceptionnel.

Article 3 : M. le Maire et le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric ARTIS


